



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 045 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 29 janvier 2015

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 29 janvier 2015

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour à tous.

Nous sommes en janvier à Ottawa et c'est l'hiver, qui frappe encore une fois très dur. Je souhaite donc bonne chance à tous ceux qui doivent rentrer chez eux ce soir.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur l'industrie forestière canadienne. Nous y avons déjà consacré une séance. Pendant environ une heure et demie, nous allons entendre les témoignages des fonctionnaires. Pendant la dernière demi-heure, nous poursuivrons nos délibérations à huis clos pour déterminer la marche à suivre, conformément au processus.

À la première réunion, nous avons fait un résumé de l'étude intitulée: « L'industrie forestière canadienne: Reconnaître les défis et les possibilités ». Menée en 2008, l'étude a été présentée à la Chambre en juin de cette même année. Nous nous sommes penchés sur le résumé que nos analystes ont fait de l'étude. Nous en avons débattu et décidé d'inviter les fonctionnaires à témoigner. Comme nous en avons convenu, à la fin de la réunion, nous déciderons de la marche à suivre.

Sur ce, nous allons entendre les témoins.

La liste révisée des députés a été présentée à la Chambre. J'aimerais que l'on procède très rapidement aux élections et souhaite que l'on élise M. Caron, qui représente l'opposition officielle, à titre de vice-président du comité.

Acceptez-vous de procéder très rapidement à l'élection?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

Quelqu'un veut-il proposer la nomination de M. Caron?

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Je présente une motion en ce sens.

Le président: M. Trost propose la nomination de M. Caron.

D'autres propositions? Non.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Merci beaucoup.

Le président: Félicitations, Monsieur Caron, vous êtes notre nouveau vice-président du comité, représentant le NPD.

Passons maintenant aux témoins.

Nous avons aujourd'hui deux témoins du ministère des Ressources naturelles.

Glenn Mason est sous-ministre adjoint pour l'industrie forestière canadienne. Nous avons aussi Robert Jones, directeur de la Division de l'industrie et du commerce, Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie, pour l'industrie forestière canadienne.

Bienvenue à vous.

Nous allons vous donner plus de temps que d'habitude pour votre présentation. Vous pouvez commencer et présenter aussi l'exposé en PowerPoint, dont tout le monde a copie. Nous passerons ensuite aux questions et commentaires habituels.

Merci beaucoup de votre présence, mesdames et messieurs. Vous pouvez commencer.

M. Glenn Mason (sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles): Bonjour, monsieur le président, et mesdames et messieurs membres du comité. Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de parler de l'industrie forestière.

Le secteur forestier vit une époque vraiment stimulante. L'industrie a une longue tradition fondée sur le leadership et le partenariat, la persévérance et les obstacles surmontés. Le secteur sort d'une longue crise qui a frappé tout le pays. Mais il retrouve aujourd'hui la croissance sur les marchés traditionnels. L'industrie croît désormais grâce à la production de biens et de matériaux novateurs à haute valeur ajoutée et découlant de nouveaux modèles d'affaires et processus. Grâce à son imagination et à son innovation, elle saisit de nouveaux débouchés commerciaux pour la fibre ligneuse, par exemple, qui entre dans la composition de nanomatériaux, de produits pharmaceutiques et autres bioproduits, qui contribuent à sa transformation.

Ressources naturelles Canada a joué un rôle de premier plan dans la transformation du secteur, qui est désormais source d'innovation scientifique, d'investissements et de création, et qui est un partenaire de choix dans toutes sortes de domaines, depuis la recherche jusqu'à la commercialisation. D'un océan à l'autre, l'industrie forestière reste un élément important de l'économie canadienne. C'est particulièrement vrai dans les régions rurales où plus de 200 collectivités en dépendent. Malgré cet optimisme, il reste des ajustements à faire, qui ont des conséquences réelles et significatives sur les collectivités, les familles et les entreprises qui, depuis des générations, produisent des biens très en demande dans le monde entier.

J'en profite pour féliciter le comité de la solide étude qu'il a menée en 2008 sur l'industrie forestière et je suis heureux de rapporter que les gouvernements et l'industrie elle-même ont donné suite à la plupart de ses recommandations.

J'en viens maintenant à mon exposé.

La première diapositive présente quelques statistiques qui vous sont probablement familières. Nous voulons souligner en effet que le secteur forestier reste un élément important de l'économie canadienne. Nous sommes une nation forestière, puisque notre pays comprend 10 % de la couverture forestière mondiale. Le secteur représente 1,2 % du PIB canadien, pourcentage stable depuis cinq ans, et environ 10 % du PIB du secteur manufacturier avec des exportations de 28,5 milliards de dollars l'an dernier. Par ailleurs, nous restons le premier pays exportateur de bois d'oeuvre de résineux.

Dans la seconde diapositive, sont présentées sur une carte les 700 installations réparties d'un océan à l'autre. À l'échelle de l'ensemble des provinces et territoires, le secteur forestier compte 209 000 emplois directs. Si l'on tient compte de l'effet multiplicateur, ce nombre dépasserait les 600 000. Le secteur représente donc un moteur économique pour de nombreuses collectivités autochtones et rurales.

Nous sommes une nation forestière. C'est en effet à partir de ce secteur que notre pays s'est développé et peuplé, et que se sont développés les chemins de fer et les banques. Le secteur est encore vital aujourd'hui. Quand je parle à des gens qui ne le connaissent pas bien, je leur rappelle certains éléments importants, car nous ne venons pas tous du même milieu. Moi-même, je travaille dans le secteur depuis seulement quatre ans.

Premièrement, il ne faut pas oublier que le secteur forestier et ses produits sont renouvelables.

Deuxièmement, les arbres sont du carbone. Cela a diverses conséquences, mais l'une de celles auxquelles on ne pense pas nécessairement, c'est que tout ce qui peut être fait à partir de pétrole, peut l'être également à partir d'un arbre.

Finalement, l'industrie forestière est en elle-même un écosystème. C'est important, car seulement entre 50 et 60 % des rondins traités dans les scieries servent à produire du bois. Le reste sont des déchets qu'utilisent les usines de pâtes. Ce sont des copeaux qui servent à la fabrication du papier. Ainsi, lorsqu'un élément de l'écosystème périclité, tous les autres sont menacés.

D'après ce que je vais vous dire, vous verrez qu'aujourd'hui le secteur du bois massif, le bois de sciage, se porte très bien, mieux que celui des pâtes et papiers. Or, de 20 à 25 % des profits des scieries dépendent du secteur des pâtes et papiers, c'est pourquoi ces industries s'en soucient. Elles ont besoin du secteur des pâtes et papiers pour prospérer. Nous devons donc voir dans cette industrie un écosystème plutôt qu'un ensemble d'entreprises particulières.

À propos de la diapositive suivante, votre rapport de 2008 fait état d'un concours de circonstances désastreux. Cette année a sans doute été la pire pour ce secteur. Si vous y travailliez cette année-là, on vous aurait pardonné de penser que Dieu et les hommes étaient contre vous.

● (1540)

Nous avons connu les fluctuations cycliques de la devise et l'effondrement du marché immobilier américain suivi de la récession mondiale, mais les choses auraient été encore bien pires si l'industrie canadienne n'avait pas pu absorber une partie de la production. À la même période, les États-Unis subventionnaient leurs usines de pâtes et papiers (liqueur noire) au rythme de 25 millions de dollars. En plus, l'infestation par le dendroctone du pin en Colombie-Britannique se déplaçait en Alberta, dévastant l'une des forêts les plus précieuses du Canada.

Les entreprises et l'industrie ont fait ce qu'il fallait, ce qui était raisonnable. Les entreprises ont fusionné, elles se sont retranchées. Cela a été difficile. Plus de 150 scieries ont fermé et 30 % de la main-d'œuvre a été mise à pied, soit 125 000 personnes. Huit grandes entreprises ont déposé une demande de protection contre leurs créanciers. Il a fallu que tout cela arrive avant que de nouveaux investissements, tels que ceux que vous voyez sur les photos, se fassent.

Dans ce contexte, le gouvernement du Canada a tenu des discussions avec l'industrie, les provinces et les universités afin d'élaborer des stratégies. En fait, on a choisi trois grands volets: la promotion de l'innovation transformatrice, la diversification des marchés outre-mer et la croissance du marché du bois nord-américain.

Il ne faut pas oublier qu'à l'automne de 2006, on a enfin conclu l'entente sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. L'industrie s'est alors rendu compte qu'à l'avenir elle ne pouvait plus compter sur les États-Unis comme seul client. Il était devenu essentiel de diversifier les marchés. Comme vous le verrez, nous avons assez bien réussi dans cet effort.

À propos de ces trois grands volets, le premier étant la promotion de l'innovation transformatrice, vous prendrez connaissance, si ce n'est déjà fait, du programme FPInnovations. Le gouvernement du Canada a joué un rôle de premier plan pour regrouper en un seul institut de recherche sur les produits forestiers trois organisations distinctes. Le gouvernement y est le principal investisseur avec les provinces et l'industrie. Le conseil d'administration, la direction et le programme de recherche sont le fruit d'un partenariat entre le gouvernement et l'industrie.

Deuxièmement et par l'entremise de Ressources naturelles Canada, le gouvernement a investi dans le programme de transformation de l'industrie. L'un des points essentiels qu'il faut comprendre à propos de la courbe d'innovation est que beaucoup d'entre elles n'aboutissent jamais. Elles peuvent se fonder sur d'excellentes idées et avoir certains débouchés, mais personne n'est prêt à financer la première application commerciale. C'est donc ce à quoi servent les investissements dans la transformation de l'industrie forestière.

Ces investissements ont donné des résultats remarquables. Ils ont été financés à hauteur de 100 millions de dollars la première année et refinancés l'année suivante à hauteur de 90,4 millions de dollars pour les quatre années suivantes. Le programme permet d'assumer jusqu'à 20 millions de dollars de risques — à hauteur de 50 % des coûts — de la première application commerciale. Le programme a connu certains succès qui sont une première mondiale.

Enfin, en réponse à la subvention relative à la liqueur noire, le gouvernement du Canada a instauré le programme d'écologisation des pâtes et papiers, qui consistait essentiellement à investir dans les entreprises productrices de liqueur noire. Son budget s'élève à un milliard de dollars sur trois ans. Le programme a connu un succès remarquable et je crois que vous en entendrez parler à l'occasion de vos contacts avec l'industrie.

On entend souvent parler des montants non utilisés dans les programmes du gouvernement. Or, sur ce budget d'un milliard de dollars, seulement un million n'aurait pas été utilisé. Le programme a été une réussite remarquable au plan du financement. Cela témoigne du partenariat conclu avec l'industrie et de la capacité de concevoir un programme, correspondant à la subvention américaine de 25 millions de dollars, dont le financement a essentiellement servi à payer les sociétés créancières, dont bon nombre se trouvent en Europe. Aucune somme n'a été versée aux entreprises américaines. Chaque centime de ce programme a servi à rendre les usines canadiennes plus fortes, plus efficaces et plus écologiques.

● (1545)

Le volet suivant a consisté à diversifier les marchés outre-mer et à assurer la croissance des marchés du bois nord-américains. De concert avec les provinces et l'industrie, nous avons créé le Programme d'exportation des produits du bois. Là encore, il s'agissait d'un partenariat dans lequel le gouvernement du Canada est un important investisseur. Le programme a des antennes sur les principaux marchés outre-mer. Nous avons du personnel à Beijing, Shanghai et Tokyo, et quelques employés en Europe. De concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, nous avons ouvert un bureau en Inde. Par ailleurs, nous venons de recruter quelqu'un au Moyen-Orient. Tous ces gens travaillent avec l'industrie pour promouvoir les exportations de bois canadien sur ces marchés.

Nous avons connu des succès remarquables en Chine, où nos exportations ont augmenté de 1 400 % depuis 2007. À un moment donné — et je pense que c'est encore vrai aujourd'hui — plus de 20 scieries de Colombie-Britannique travaillaient pour ce seul marché. Au moment même où s'effondrait le marché américain, le marché chinois ouvrait ses portes pour nous.

Même si la croissance ralentit aujourd'hui, ce qui est prometteur, c'est que le marché chinois n'est pas prêt de disparaître et que nous sommes très loin d'avoir épuisé ses possibilités.

En outre, nous retravaillons avec l'industrie au Canada, avec les architectes et les concepteurs de bâtiments, afin d'accroître l'utilisation du bois. Le marché du logement résidentiel est presque saturé, étant donné que 95 % des maisons unifamiliales au Canada et en Amérique du Nord sont construites en bois, mais ce n'est pas le cas pour les immeubles industriels, où l'on utilise surtout l'acier et le verre. Nous aimerions donc pénétrer ce marché.

Nous travaillons par ailleurs avec le Conseil national de recherches du Canada afin d'étoffer les codes du bâtiment et les codes de prévention des incendies en vue d'élargir ce marché. Certaines provinces ont d'ailleurs augmenté de quatre à six étages la hauteur des bâtiments en bois. De concert avec le Conseil national de recherches, nous prévoyons mettre à jour en mars 2015 le code national du bâtiment afin de permettre la construction d'immeubles de 15 étages.

Dans le cadre de programmes tels que Produits de bois canadien, Wood Works Ontario et Wood Works C.-B., nous nous associons avec les responsables des matériaux de construction. Nous travaillons par l'éducation, par la promotion ainsi que par les codes et les normes.

L'un des débouchés les plus prometteurs sont les structures en bois de grande hauteur. Vous en avez entendu parler. De concert avec le Conseil canadien du bois, nous avons lancé, il y a à peu près un an et demi, un concours pour la construction de ce qui pourrait être le plus haut bâtiment en bois du monde. Nous avions pour cela un budget modeste d'environ 5 millions de dollars avec lequel nous espérons pouvoir construire un immeuble. Or, il se trouve que nous allons en

construire trois. S'ils étaient construits aujourd'hui, ces trois immeubles seraient les plus grandes constructions en bois de l'ère moderne.

Fait intéressant, si l'on remonte à mille ans, les immeubles, même élevés, étaient construits en bois et cette tradition semble s'être perdue.

Les débouchés sont prometteurs. Nous ne nous attendons pas nécessairement à avoir beaucoup d'immeubles de 30 à 40 étages construits en bois, mais si l'on peut se servir de ce matériau pour construire des immeubles de 15 à 18 étages, le marché des immeubles de 6 à 10 étages est déjà énorme en Ontario, au Québec et dans les autres provinces. Le Midwest américain regorge de villes où les immeubles ne dépassent pas quatre à six étages. Si nous pouvions construire davantage d'immeubles commerciaux à partir de grands panneaux de bois et de bois d'ingénierie, les débouchés seraient immenses pour l'industrie.

La diapositive suivante dresse un tableau des programmes de Ressources naturelles Canada en regard de la courbe d'innovation. Tout ce que j'espère, c'est que vous ferez l'analogie avec les fibres d'une corde ou les maillons d'une chaîne en constatant que ces programmes se renforcent mutuellement et visent les mêmes objectifs.

Où en sommes-nous en 2015?

Il est clair que les pressions économiques se sont atténuées et que l'on constate le retour de la demande américaine de bois d'œuvre, les États-Unis restant évidemment notre plus gros client. Les mises en chantier aux États-Unis sont le principal indicateur des ventes de bois d'œuvre et de croissance dans le secteur. Les conditions économiques mondiales se sont améliorées, mais pas au point d'être solides.

Enfin, les pressions relatives à la devise se sont atténuées et nous allons en fait dans la direction contraire. La chute du dollar que nous constatons aujourd'hui favorise beaucoup le secteur manufacturier qui exporte. Des bénéfices mirobolants peuvent en découler.

Autre facteur évident est la chute des prix du pétrole, qui fait baisser immédiatement les coûts de transport, coûts qui représentent un élément important pour notre secteur. Cela dit, les répercussions à long terme d'une telle chute des prix pourraient s'avérer néfastes, en faisant reculer les éléments de bioéconomie souhaités par l'industrie. En effet, le pétrole pourrait être à un prix tellement bas qu'il serait difficile d'utiliser d'autres sources d'énergie.

● (1550)

Maintenant, l'industrie s'adapte. Elle investit dans des produits à forte valeur ajoutée. Elle a pris des engagements de taille vis-à-vis du marché chinois du bois d'œuvre. Les grands PDG de l'industrie — et notamment ceux des produits du bois massif de la côte Ouest et des Pariries —, vous diront qu'ils misent sur le long terme. Ils comprennent qu'il faut des relations à long terme pour percer les marchés asiatiques — et c'est d'ailleurs ce à quoi ils s'attendent —, et que ces marchés recherchent un approvisionnement à long terme.

Ce que l'on a aussi constaté, c'est que les scieries canadiennes investissent aux États-Unis. À l'heure actuelle, les sociétés canadiennes contrôlent environ 14 % de la capacité de production américaine, principalement dans le sud et le sud-est des États-Unis et dans la production du pin à bois lourd. Les raisons qui poussent nos sociétés canadiennes à investir de la sorte sont purement économiques. Elles cherchent entre autres à se donner plus de poids en ce qui a trait à l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux que nous avons avec les États-Unis. Ainsi, dans l'éventualité d'une nouvelle guerre commerciale avec les États-Unis, ces sociétés disposeront de bases dans ce pays d'où elles pourront desservir le marché. Il s'agit aussi d'acquérir une certaine position stratégique pour assurer l'approvisionnement en fibre. On s'inquiète en effet de l'approvisionnement en bois d'oeuvre à moyen terme, surtout en Colombie-Britannique, où l'épidémie du dendroctone a fait des dommages colossaux. Au cours des dernières années, nous avons vu des scieries mettre fin à leurs activités à cause du manque de bois.

En dernier lieu, nous constatons la présence d'investissements étrangers dans le secteur de la pâte à papier. C'est un fait intéressant, car il s'agit de sociétés de taille, comme Aditya Birla, comme Paper Excellence, qui, je crois, possède maintenant sept scieries, et qui est l'un des plus importants producteurs de pâte kraft blanchie de résineux de l'hémisphère nord — couramment désignée par NBSK — au Canada. Ce sont de très gros joueurs. Les scieries qu'elles achètent sont parfois en détresse. Leur objectif n'est pas nécessairement d'en faire des scieries de premier plan, mais bien d'assurer un approvisionnement constant pour les autres sociétés qu'elles possèdent ailleurs dans le monde. Ce produit est envoyé en Inde pour faire de la rayonne ou autre chose, ou il est transformé en fibre, mais il n'aboutit pas sur le marché. Il ne fait pas partie du marché de la fibre. Fait intéressant à noter: ces sociétés ne sont pas particulièrement sensibles aux fluctuations trimestrielles du marché boursier. À peu de chose près, ce qui se passe sur le marché boursier est le cadet de leurs soucis. Ce qu'elles recherchent, c'est un approvisionnement à long terme en fibre pour alimenter leurs opérations. Pour les habitants des collectivités qui ont vu des compagnies reprendre leurs activités à cause d'investissements étrangers, c'est une très bonne nouvelle. Ils ont des emplois, et ce sont des emplois assez stables.

La prochaine diapositive nous montre que, dans l'ensemble, le secteur forestier est dorénavant profitable. Les investissements reviennent. On sent de l'optimisme. Des gains positifs ont été réalisés au cours des 11 derniers trimestres, et les 10 plus importantes sociétés cotées en bourse ont fait des profits.

Voilà pour le portrait global.

Pour en revenir aux secteurs, il faut souligner la vigueur particulière de ceux du bois d'oeuvre et des panneaux de bois. Les perspectives d'autres produits comme la pâte commerciale, le papier mouchoir et les produits d'emballage sont, au pire, stables. On entend aussi de bonnes nouvelles venues d'ailleurs, car plus les pays s'enrichissent, plus ils ont besoin de papier mouchoir, un produit dans lequel la fibre a un rôle à jouer.

Je vais passer à la prochaine diapositive, car il n'y a pas que de bonnes nouvelles. La demande en papier que nous espérions ne se matérialisera jamais. À long terme, les livres et médias électroniques remplaceront le papier. Le papier aura toujours son créneau, mais il ne retrouvera jamais la place qu'il avait. C'est une donnée importante pour le centre et l'est du Canada, notamment pour l'Ontario et le Québec, car ces régions sont la base traditionnelle de la production mondiale de papier.

L'emploi n'a pas vraiment repris. Les scieries sont ouvertes et elles fonctionnent avec grande efficacité, mais les sociétés n'embauchent que lorsqu'elles recommencent à avoir confiance en l'avenir. L'emploi n'est donc pas au niveau où nous aimerions qu'il soit, et c'est un secteur où nous aimerions voir des progrès. Les gouvernements continuent de tenter d'ouvrir de nouveaux marchés, de trouver de nouvelles utilisations finales. Le bois pose des problèmes phytosanitaires. C'est un produit naturel. Nous devons travailler à régler les irritants commerciaux et à faire tomber les barrières commerciales non tarifaires qui se dressent.

Le pays n'est pas homogène. Cette diapositive vous donne un aperçu de la taille des secteurs dans les différentes régions du pays et des défis relatifs à l'approvisionnement. Dans l'Ouest, on craint le dendroctone du pin et de possibles pénuries de bois à moyen terme, soit après 2020. Dans l'Est, il y a la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui fait des ravages au Québec et qui pourrait menacer le Nouveau-Brunswick. Puis, dans l'ensemble du pays, on craint les contre-coups des changements climatiques, ce qui comprend la menace des ravageurs et les risques d'incendie.

● (1555)

Rapidement, j'aimerais vous faire part de trois grandes priorités du secteur pour l'avenir.

L'innovation stratégique. J'en ai déjà parlé. C'est là où le secteur s'investit le plus. Et c'est celui où le gouvernement du Canada intervient le plus grâce à son savoir-faire et à ses ressources financières.

Les emplois et les possibilités économiques. Quatre-vingts pour cent des collectivités des Premières Nations sont dans des forêts. Il y a là une occasion formidable d'augmenter la participation des Autochtones dans le secteur forestier, même si le secteur lui-même affirme qu'il est le secteur qui en emploie le plus — ce qu'affirme aussi le secteur minier, soit dit en passant. Il y a différents défis économiques pour chaque région. Nous devons nous soucier de la santé future de la forêt, et nous devons trouver des usages pour le bois de moindre qualité, comme nous l'avons fait plutôt bien avec le bois ravagé par le dendroctone. L'attention se déplaçant maintenant vers le Québec et l'est du pays, il faudra trouver une façon d'utiliser le bois endommagé par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

La troisième priorité est le commerce et l'expansion des marchés. L'Accord sur le bois d'oeuvre résineux prend fin en octobre. Nous devons continuer à mettre l'accent sur la Chine. Nous venons tout juste de signer un accord de libre-échange avec la Corée. Il y a des débouchés là-bas. Nous devons porter attention aux irritants commerciaux. Nous croyons qu'il y a beaucoup d'avenir pour l'usage non traditionnel des produits du bois dans les immeubles, en Amérique du Nord. Bien que je croyais que l'industrie avait relevé le défi environnemental il y a quelques années avec l'Entente sur la forêt boréale canadienne — qui a été une véritable bénédiction pour elle —, les questions relatives à la durabilité de l'environnement et la confiance du public refont surface. Ces questions sont dans les médias et elles sont une source de préoccupation grandissante pour l'industrie.

Pour terminer et faire le point, je dirai que le secteur est important et qu'il continuera à l'être. C'est un secteur important pour l'avenir, un secteur qui a rebondi et qui a repris le chemin de la croissance depuis la dernière fois où le comité s'est penché sur lui. C'est un secteur qui sait se renouveler avec de nouveaux produits et de nouveaux marchés, et Ressources naturelles Canada joue un rôle de premier plan dans cette transformation.

Merci, monsieur le président.

•(1600)

Le président: Merci beaucoup pour cet exposé. Il nous sera d'une très grande utilité pour la poursuite de notre étude. Je crois qu'il amène beaucoup d'eau au moulin.

Nous allons maintenant passer à la période des questions, en commençant par Mme Block, pour le gouvernement.

Avant cela, j'aimerais souhaiter la bienvenue à un député qui est maintenant membre officiel du comité du côté du gouvernement: Pat Perkins. Madame, soyez le bienvenu dans notre comité. Nous sommes impatients de vous voir contribuer à nos travaux.

Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC): Merci.

Le président: Nous avons aussi deux visiteurs, Mme Sgro et M. Rafferty.

Soyez vous aussi les bienvenus.

Allez-y madame Block, vous avez sept minutes.

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): J'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui.

Merci beaucoup pour la présentation que vous nous avez faite. Je reconnais que Ressources naturelles Canada fait beaucoup de bonnes choses pour les Canadiens, et je lui en suis reconnaissante. Je salue aussi la passion que vous avez pour cette question — votre présentation ne laissait aucun doute à cet égard.

Vous avez fait remarquer que le rapport de 2008 était rigoureux et judicieux, alors je crois qu'il faut saluer nos collègues qui ont vu à sa rédaction, en 2008, et tout particulièrement ceux d'entre eux qui sont toujours assis à cette table aujourd'hui. Il est ici question de longévité. C'est une bonne chose de vous voir encore ici tous les deux, pas seulement parce que vous êtes des députés qui travaillent fort, mais aussi parce que vous êtes la mémoire organisationnelle dont nous pourrions avoir besoin lorsque nous reviendrons au rapport de 2008.

Ma présence au sein de ce comité est relativement nouvelle. J'y suis depuis un peu plus d'un an et demi, et nous avons aussi de nouveaux membres, et d'autres qui ne sont peut-être pas très familiarisés avec l'industrie forestière. Pourriez-vous d'abord prendre une minute pour nous brosser un tableau des responsabilités des différents ordres de gouvernement qui entrent en jeu dans ce secteur? Ensuite, pouvez-vous nous dire si ces responsabilités ont changé avec le temps, et si oui, comment?

M. Glenn Mason: Merci de me poser la question.

Comme je l'ai dit, je ne suis avec le secteur de la forêt que depuis quatre ans, alors je n'ai pas une connaissance approfondie de tout l'historique. Je dirai tout d'abord que la majorité de la forêt canadienne, soit 93 %, appartient à l'État. La presque totalité de ces terres appartient aux gouvernements provinciaux, et les 7 % qui restent appartiennent à des intérêts privés, surtout dans l'est du Canada et tout au sud de l'île de Vancouver. Environ 2 % de la forêt appartient au gouvernement fédéral et, je crois, 2 %, aux Premières Nations.

Lorsque vient le temps de définir les rôles des différents ordres de gouvernement, la propriété est de toute évidence une donnée névralgique. Les gouvernements provinciaux sont exploitants. Ce sont eux qui possèdent, exploitent, réglementent et gèrent les terres. Le Service canadien des forêts ne possède aucune terre. Nous avons deux forêts que nous utilisons pour la recherche et que nous avons plus ou moins empruntées au ministère de la Défense. Ce sont des forêts relativement petites et nous n'en sommes pas propriétaires. En

gros, ce que nous faisons dans ces forêts pourrait s'appeler de la science stratégique. À une certaine époque, les provinces étaient aussi très actives dans le domaine de la science, mais, avec le temps, les compressions et ainsi de suite, ces activités sont allées en diminuant. Les provinces s'occupent surtout de sylviculture, car une bonne partie de leurs règlements, de leurs règles et de leurs activités sont consacrés au reboisement des terres exploitées. Le gouvernement du Canada, lui, s'occupe principalement de la science stratégique qui sert essentiellement de base à ce que nous appelons, de façon générale, la gestion durable des forêts. Il s'agit donc de science des écosystèmes, de science des incendies, de recherches scientifiques sur les ravageurs, et ainsi de suite.

Il y a une annexe dans le document que vous avez reçu où l'on indique, je crois, que le Service canadien des forêts compte environ 600 employés. De ce nombre, je dirais qu'il y a environ 400 à 450 personnes qui participent d'une façon ou d'une autre aux projets scientifiques de l'organisme. Ce sont des scientifiques — ils sont environ 150 — ou des personnes qui leur viennent en aide, comme des biologistes, des techniciens, etc. Les 150 qui restent s'occupent des politiques, de l'administration et de la mise en oeuvre des programmes. Mon collègue ici présent, M. Jones, dirige en fait la plupart des programmes dont nous avons parlé aujourd'hui. Et il y a encore ceci: le gouvernement fédéral a des accords internationaux, des responsabilités en matière d'économie, et c'est dans ce cadre que nous intervenons avec nos programmes, lesquels concernent avant tout l'industrie et le commerce international.

En ce qui concerne la façon dont les choses évoluent, je crois qu'il se pourrait même que le gouvernement mise davantage sur notre science compte tenu du recul des autres sciences que nous avons constaté. Ce n'est pas que nous prenons une place que nous n'occupions pas avant, mais plutôt le fait qu'il y a moins de joueurs au même endroit.

En revanche, le Service canadien des forêts est beaucoup plus modeste qu'il y a, disons, 20 ans. Nous avions alors beaucoup plus de monde sur le terrain et notre travail consistait dans une certaine mesure à offrir un service de vulgarisation avec les provinces. C'est un volet que nous avons résolument abandonné pour nous consacrer principalement à la science.

•(1605)

Mme Kelly Block: Pour poursuivre dans la même veine, pouvez-vous me dire en quoi consistent les relations avec les propriétaires de lots privés? Je crois que je connais la réponse, mais j'aimerais confirmer l'identité de leur premier point de contact, à savoir, avec qui ils traitent en premier. Je présume que c'est avec les provinces, mais j'aimerais seulement que vous me le confirmiez.

M. Glenn Mason: Oui. Les propriétaires de lots boisés privés font affaire avant tout avec les provinces où sont situés leurs lots. Ils nous contactent de temps à autre, ce qui fait que nous sommes passablement au courant de leurs préoccupations, mais nous ne sommes pas leur premier point de contact.

Mme Kelly Block: D'accord.

Je vais maintenant changer complètement d'orientation pour aborder un autre thème. Vous avez parlé du nombre de personnes qu'emploie le secteur forestier à l'heure actuelle. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'employés de descendance autochtone?

M. Glenn Mason: Je vais devoir vous revenir là-dessus. Je ne le sais pas.

Mme Kelly Block: D'accord.

M. Glenn Mason: Excusez-moi. Votre question portait-elle sur le Service canadien de la forêt ou sur le secteur forestier en général?

Mme Kelly Block: Sur le secteur forestier en général.

M. Glenn Mason: Dans ce cas, je peux vous répondre. Mais je n'aurais pas pu le faire s'il avait été question de ma propre organisation, ce qui m'inquiète un peu.

Mme Kelly Block: Non, ne vous inquiétez pas.

M. Glenn Mason: Je crois que l'industrie forestière emploie environ 9 000 membres des Premières Nations.

Mme Kelly Block: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, madame Block.

Nous allons maintenant passer du côté de l'opposition officielle. Monsieur Rafferty, vous avez sept minutes.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Merci à vous quatre d'être venus, mais je pense que mes questions ne s'adresseront qu'à M. Mason et Mme Jones.

Monsieur Mason, vous avez parlé abondamment de la coopération entre le gouvernement et l'industrie. J'aimerais vous poser une question sur la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Ma circonscription est Thunder Bay—Rainy River. Vous savez que le nord-ouest de l'Ontario et le nord de l'Ontario en général ont particulièrement souffert du ralentissement des affaires dans le secteur forestier. De mémoire, je crois qu'il s'est perdu environ 40 000 emplois depuis 2008. C'est beaucoup pour cette région du pays qui couvre un si grand territoire avec une population relativement modeste.

À Fort Frances, en Ontario, qui est l'une des petites municipalités situées dans la portion ouest de ma circonscription — à titre de référence et pour vous situer, ma circonscription longe la frontière nord du Minnesota —, on a récemment tenté de garder ouvert l'usine de produits forestiers Résolu. J'ai cru comprendre que l'un des principaux problèmes était le régime foncier provincial. Je sais que c'est un problème en Ontario, et c'est probablement la même chose dans tout le pays.

Croyez-vous que le gouvernement fédéral pourrait travailler avec les provinces dans le cas de ces acquisitions qui achoppent sur un problème central, comme le régime foncier provincial, afin d'essayer de débloquer les choses pour que des usines comme celles de Fort Frances n'aient pas à fermer?

• (1610)

M. Glenn Mason: Merci d'avoir posé la question.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que vous avez raison lorsque vous dites que le Nord de l'Ontario a probablement été la région la plus durement touchée au pays pendant la dernière récession et la plus lente à se remettre. Vous pouvez comprendre que cela ne plaît pas à mon ministre, car il vient également de votre région.

En fait, le programme ITIF, qui n'avait aucun projet dans le Nord de l'Ontario lors de sa première exécution, a lancé deux gros projets dans cette région lors de sa dernière exécution et dans les deux cas, le secteur privé a retiré sa contribution. Les intervenants du secteur privé se sont retirés à la toute fin de l'année financière, ce qui a créé des problèmes de redistribution des fonds. Il y a donc un problème d'effritement de la confiance dans le Nord de l'Ontario. Il y a également des problèmes liés au rôle du secteur privé et à ce qu'il fait ou ne fait pas et à ses relations avec le gouvernement provincial.

Même si le gouvernement du Canada a, à mon avis, joué un rôle approprié, il ne peut pas résoudre tous ces problèmes.

La question de la tenure, comme vous l'avez souligné à juste titre, n'est absolument pas la responsabilité du gouvernement du Canada, et habituellement, il ne participerait pas du tout à une transaction comme celle-là. J'ai l'impression que c'est très compliqué, et en pratique, la vente du moulin se résumait à une entreprise privée qui vendait un actif qu'elle possédait à une autre entreprise privée, et je crois que même le gouvernement de l'Ontario jouerait un rôle limité dans cette affaire. Il s'agissait d'une transaction entre deux entreprises privées. Il semble certainement malheureux que la transaction n'ait pas eu lieu, mais je ne vois aucun rôle approprié pour le gouvernement du Canada dans un cas comme celui-là.

M. John Rafferty: D'accord. Merci beaucoup.

Monsieur Jones, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Robert Jones (directeur, Division de l'industrie et du commerce, Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles): J'aimerais seulement ajouter qu'il y a certainement une grande collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne les programmes de marché, et le gouvernement fédéral collabore étroitement avec le gouvernement provincial de l'Ontario pour appuyer le programme Branché sur le BOIS! Ce programme vise à accroître l'utilisation du bois dans les applications non résidentielles, et les deux gouvernements collaborent étroitement à son financement.

M. Mason a mentionné les codes du bâtiment. Comme vous le savez, l'Ontario a modifié son Code du bâtiment le 1^{er} janvier. Nous avons collaboré étroitement avec les gouvernements provinciaux pour veiller à ce que les renseignements à cet égard soient diffusés. L'une des grandes préoccupations est liée aux incendies, et c'est pourquoi nous collaborons avec la province de l'Ontario pour appuyer les programmes d'éducation à la prévention des incendies.

M. John Rafferty: Merci, monsieur Jones.

Si j'ai le temps, je poserai une question sur les codes du bâtiment, mais permettez-moi de parler de votre diapositive sur laquelle vous indiquez qu'il y a un engagement vis-à-vis du marché chinois du bois d'oeuvre. Je sais que le Canada exporte des billes brutes en Chine. Je crois que vous êtes économiste, et l'une des choses qui se sont produites, bien sûr, c'est que les pâtes et papiers de la Chine ont certainement nuï aux prix des pâtes et papiers du Canada et de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Le gouvernement fédéral sait-il si les exportations du Canada vers la Chine sont en fait utilisées pour l'industrie des pâtes et papiers de ce pays, ce qui crée un cercle vicieux qui nuit peut-être à nos usines de pâtes et papiers?

M. Glenn Mason: Je ne m'attendrais pas à ce que nous sachions comment ces exportations sont utilisées.

L'exportation de billes de bois relève surtout de la compétence provinciale, et c'est réellement seulement un enjeu en Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada a une réglementation restreinte qui couvre environ 2 % des terres privées en Colombie-Britannique.

Il faut s'en remettre surtout au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. En effet, il existe un protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour favoriser la collaboration, ce qui signifie en fait que le gouvernement du Canada suivra les décisions prises par la Colombie-Britannique sur la question de l'exportation des billes de bois. C'est une question très délicate sur la côte Ouest, et des personnes raisonnables peuvent avoir différents points de vue à ce sujet.

• (1615)

M. John Rafferty: D'accord.

Permettez-moi de parler brièvement des insectes. Vous avez très brièvement mentionné la tordeuse des bourgeons de l'épinette et précisé qu'il s'agissait d'une menace à venir, et vous avez parlé de la dendroctone du pin ponderosa. Vous savez probablement que l'agrile du frêne est à nos frontières. Le Minnesota a certainement signalé la présence de l'agrile du frêne sur son territoire.

Quel est le rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne la surveillance des infestations possibles par les insectes? Et comment peut-il aider à résoudre certains des problèmes qui seront probablement causés par l'agrile du frêne?

Le président: Pourriez-vous répondre très brièvement?

M. Glenn Mason: J'allais me lancer dans une longue réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Glenn Mason: Très brièvement, oui, nous menons beaucoup de recherches. En fait, mes scientifiques ont inventé un produit appelé triazine qu'on peut injecter dans les frênes. Il s'agit en fait d'une invention du SCF. De manière plus générale, nous collaborons très étroitement avec toutes les provinces, et de plus en plus avec les villes et avec le United States Forest Service pour surveiller les organismes nuisibles à l'échelle du continent.

Le président: Merci, monsieur Rafferty.

Madame Sgro, vous avez la parole pour sept minutes.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Bienvenue.

Je n'avais pas assisté à une réunion du Comité des ressources naturelles depuis longtemps, et c'est fascinant de constater la remontée de l'industrie. C'est une industrie importante pour le Canada et à l'échelle mondiale, bien franchement, et je suis très heureuse de voir qu'elle se porte bien.

En ce qui concerne les défis posés par les bas prix du pétrole et la faible valeur du dollar canadien, avez-vous effectué des analyses sur les répercussions auxquelles nous ferons face à court terme et sur les répercussions sur votre industrie?

M. Glenn Mason: Merci d'avoir posé la question.

Vous avez dit à court terme, et à court terme, c'est positif. Je dirais que les gros enjeux sont à moyen terme ou à long terme.

C'est positif, car les bas prix du pétrole signifient que les coûts de transport sont moins élevés. Par exemple, les exploitants d'un moulin ordinaire vous diront que 60 % du coût du produit fini est lié au transport de la fibre ligneuse au moulin. Ces coûts sont de plus en plus liés au transport de la fibre ligneuse par camion, car elle se trouve de plus en plus loin des moulins, et on utilise le diesel dans les machines et dans l'industrie, etc. Ensuite, les produits finis sont transportés par chemin de fer et par camion. Il s'ensuit que des coûts de transport moins élevés aideront certainement l'industrie.

La faible valeur du dollar canadien signifie que si les prix de vos produits sont fixés en dollars américains, vous réalisez des profits

inattendus pendant ce temps. En ce moment, c'est très positif, mais nous ne savons pas quelles seront les répercussions, à moyen terme, du bas prix du pétrole sur différents secteurs de l'économie américaine et sur la croissance économique. Il pourrait y avoir des effets négatifs ou des effets positifs. C'est la même chose au Canada.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, sur un plan probablement plus stratégique, il devient de plus en plus difficile d'effectuer et de défendre certains des investissements liés aux solutions de remplacement du pétrole dans le cadre de la bioéconomie et de la transformation de l'industrie, car le prix du pétrole est si bas qu'il n'est pas rentable de le remplacer. Cela pourrait donc freiner l'innovation.

L'hon. Judy Sgro: Oui, et nous ne voulons pas que cela se produise.

M. Glenn Mason: Non.

L'hon. Judy Sgro: Nous sommes heureux de voir toutes ces innovations.

Vous avez parlé de l'utilisation du bois plutôt que de l'acier pour les édifices, mais comme vous le savez, cette pratique entraîne des préoccupations liées aux incendies. On a prévu des mesures de sécurité lorsqu'il s'agit des maisons, mais les représentants des services d'incendie nous disent certainement qu'ils sont de plus en plus préoccupés au sujet de l'utilisation du bois en raison des risques d'incendie.

En ce qui concerne l'utilisation du bois pour la construction de bâtiments — et vous avez parlé des édifices les plus hauts et de l'industrie —, pouvez-vous me dire si vous prenez des mesures particulières contre le risque d'incendie?

M. Glenn Mason: Je vais demander à Bob de répondre à cette question, car il travaille dans ce domaine depuis des années. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous ne parlons pas de murs-rideaux ou de deux par quatre. Oui, les deux par quatre brûlent très rapidement. Toutefois, nous parlons de grands panneaux de bois. Dans ce cas, il s'agit habituellement de bois d'ingénierie, mais les grands panneaux ne brûlent pas. Ils vont d'abord carboniser et ensuite se protéger du feu. C'est le secret de l'utilisation du bois dans les grands édifices.

Bob, pourriez-vous parler un peu des travaux que nous effectuons?

• (1620)

M. Robert Jones: Nous avons fait beaucoup de... nous avons financé de nombreuses recherches pour le Conseil national de recherche, afin de mettre au point des tests d'incendie pour ces plus gros édifices. Comme M. Mason l'a dit, les édifices en gros bois d'oeuvre sont bâtis avec certains des nouveaux produits de bois d'ingénierie, par exemple des panneaux en bois lamellé, c'est-à-dire plusieurs deux par quatre de dimensions courantes collés ensemble pour former un panneau. Ces panneaux peuvent mesurer quatre, six ou huit pouces de large, mais ils peuvent mesurer de 40 à 50 pieds de hauteur. Ce sont des panneaux assez imposants.

J'aime utiliser l'analogie d'un feu de camp, car on se sert de nombreux petits bouts de bois pour l'allumer. Par contre, si on jette une grosse bûche dans le feu, elle ne brûlera pas: elle se carbonisera, comme l'a précisé M. Mason. Nous avons mené beaucoup de recherches et nous avons financé de nombreuses recherches avec le Conseil national de recherches pour établir des indices de danger d'incendie pour ces nouveaux produits de bois d'ingénierie.

Les médias ont beaucoup parlé des incendies dans les bâtiments en construction. Mais il y a une grosse différence, car il s'agit d'incendies de construction. Il n'y a pas de revêtement de plâtre. Je parle des bâtiments plus petits construits avec des deux par quatre. Dans un scénario de construction, il n'existe pas encore de mesures de sécurité pour protéger le bois, mais la nouvelle version du Code national du bâtiment prévoit certaines dispositions qui énoncent des paramètres que doivent suivre les entreprises qui mènent des travaux de construction sur un site. Une fois l'édifice terminé, les agents chargés des codes du bâtiment vérifient les indices de protection d'incendie des différents produits et des pièces de bois et leur résistance au feu, afin de vérifier si les gens auront le temps de sortir de l'édifice. Chaque produit, dans chaque application, a un système de classification déterminé par un code et par les dispositions du Code national du bâtiment.

L'hon. Judy Sgro: Le code prévoit également une certaine période de temps que doivent prendre les matériaux pour brûler. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Robert Jones: Il y a certaines règles de sécurité qui s'appliquent selon la fonction et la taille de l'édifice. Plusieurs règlements de sécurité liés aux incendies prévoient un indice de résistance au feu de 60 minutes, et certains autres un indice de 90 minutes.

J'aimerais également ajouter que l'utilisation de gicleurs est maintenant obligatoire dans les édifices plus hauts, et tous les édifices doivent installer des gicleurs à partir d'une certaine hauteur. Ce sont des spécifications contenues dans le nouveau Code du bâtiment et elles concernent les édifices plus hauts.

L'hon. Judy Sgro: À votre connaissance, quel est l'édifice en bois le plus haut?

M. Robert Jones: Actuellement, le plus haut édifice en bois est un édifice de 10 étages situé en Angleterre, mais il y en a plusieurs autres en construction. Il s'agit de bâtiments en gros panneaux de bois massif. En Norvège, on construit un édifice de 14 étages et l'Australie a quelques édifices de 12 étages en bois.

Ces bâtiments sont de plus en plus hauts et de plus en plus fréquents partout dans le monde.

M. Mason a mentionné que nous envisagions de construire de plus hauts édifices en bois au Canada. Je m'attends à ce que d'ici quelques années, nous voyions des édifices de ce type de plus de 10 étages.

Le président: Merci, madame Sgro.

Nous allons maintenant passer à la série de questions de cinq minutes. La parole est à M. Leef, ensuite à Mme Crockatt et enfin à Mme Duncan.

Allez-y, monsieur Leef. Vous avez cinq minutes, aussitôt que vous admettez que le Yukon n'est pas l'endroit le plus chaud au Canada.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Il le deviendra; c'est inévitable.

Comme le président l'a déjà dit, je suis un député du Yukon. Lorsque je regarde la carte, je vois de nombreux triangles, des points bleus et des points rouges, mais aucun d'entre eux ne se trouve dans les territoires. Je crois que je comprends en ce qui concerne le Nunavut, mais au Yukon, évidemment, environ 57 % du territoire est couvert de forêts boréales. Cela représente environ 281 000 kilomètres carrés de terres forestières, sur lesquelles on trouve des épinettes blanches et des pins tordus latifoliés. Cela tend à créer des panneaux de bois à grains durs et très serrés, et c'est bien, mais manifestement, il n'y a pas beaucoup de ce produit là-bas. L'accès au marché peut représenter un défi.

Il y a plus de 10 ans, nous sommes passés par l'expérience du transfert des pouvoirs. À l'époque, le gouvernement fédéral contrôlait la gestion des forêts. Les Territoires du Nord-Ouest viennent juste de passer par ce processus. Le Nunavut est en attente, même s'il n'y a pas beaucoup de forêts là-bas. Existe-t-il une approche fédérale en matière de forêts dans les deux territoires? Y a-t-il toujours des éléments en attente d'être transférés aux Territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait au contrôle des forêts, ou ce processus est-il terminé? Envisage-t-on une participation du gouvernement fédéral à une stratégie forestière territoriale basée dans les territoires?

• (1625)

M. Glenn Mason: À ma connaissance, toutes les responsabilités liées aux forêts ont été transférées. Nous n'avons conservé aucune de ces responsabilités.

Je vais vérifier si nous avons oublié certains points sur la carte, mais l'enjeu principal concerne les activités forestières industrielles, n'est-ce pas? Nous avons de bonnes relations avec les gens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Comme vous le savez, le problème, là-bas, c'est que l'industrie se limite à un homme possédant un camion d'une demi-tonne et une scie mécanique qui coupe du bois de chauffage. Il n'y a pas d'activité industrielle.

Cela dit, nous avons l'Initiative de foresterie autochtone. Par l'entremise de cette initiative, nous collaborons avec d'autres ministères du gouvernement du Canada et avec les Premières Nations. Nous pensons que le Nord offre d'excellentes occasions d'utiliser la bioénergie dans certaines de ces collectivités qui font venir du combustible diesel et qui ne sont pas reliées au réseau. L'Europe a des solutions qui sont presque clés en main et qui pourraient être mises en oeuvre dans ces collectivités afin qu'une combinaison de chauffage et d'énergie, le chauffage communautaire, ou d'autres techniques remplacent le diesel transporté par camion. Nous pensons qu'il s'agit d'un domaine très intéressant que nous aimerions développer. Nous avons entrepris certains projets au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, et nous espérons en entreprendre d'autres. C'est un domaine en croissance.

Je sais également que certaines personnes exploitent les granulats là-bas. C'est une première étape plus facile. On ne crée pas beaucoup d'emplois, mais cela pourrait mener à la bioénergie.

M. Ryan Leef: Merci.

En ce qui concerne la promotion des efforts dans ce domaine, je sais qu'il y a une grande responsabilité provinciale-territoriale à l'égard de l'établissement de partenariats avec l'industrie, mais les régions rurales du Canada... et je crois qu'il s'agit probablement d'une politique provinciale partout, mais je vais parler du Yukon et je verrai si cela s'étend au reste du Canada.

Dans les collectivités éloignées où se produisent des feux de forêt — les Territoires du Nord-Ouest ont eu des feux de forêt tout l'été dernier —, une grande partie de la politique liée à la lutte contre les incendies consiste à simplement laisser brûler ce qui ne menace pas les routes, l'accès et la propriété personnelle. Manifestement, les feux de forêt font partie d'un cycle naturel de restauration et de régénération. Ils contribuent de manière importante à la régénération de l'habitat environnemental, mais il semble que la ligne est mince entre le processus de recyclage naturel et le gaspillage complet d'un bon produit forestier.

Est-il possible d'élaborer un modèle ou de dresser une carte pour identifier les endroits qui sont plus à risque d'incendie au Canada, afin de pouvoir choisir le niveau approprié de recyclage naturel dans le cycle d'incendie, mais aussi de favoriser l'utilisation de bons produits forestiers avant qu'ils partent en fumée?

M. Glenn Mason: Je vois que vous en savez beaucoup au sujet de la foresterie et des feux de forêt. Vous avez tout à fait raison: les feux de forêt sont une source naturelle de régénération dans la forêt boréale. La lutte contre les incendies de forêt coûte entre 500 millions et 1 milliard de dollars chaque année partout au pays. C'est extrêmement coûteux. Un peu partout, et surtout dans l'Ouest, les provinces ont déterminé que si l'incendie ne menace pas la sécurité publique ni les collectivités, on le laisse brûler. On ne peut pas se permettre financièrement de lutter contre tous les incendies.

Quant à savoir si on effectue de la modélisation, le Service canadien des forêts est en fait le principal centre de recherche sur les feux de forêt au Canada. Nous avons donc une grande expertise dans ce domaine. Nous avons établi des partenariats avec les provinces, les universités, etc., et nous offrons des services de modélisation, notamment pour les feux et ce genre de choses. Toutefois, au bout du compte, ce ne sont que des outils scientifiques de prévision dont se serviront les gestionnaires sur le terrain pour déterminer les mesures à prendre, en fonction des ressources dont ils disposent et de l'ampleur des risques qui se profilent.

• (1630)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Leef.

Je cède maintenant la parole à Mme Crockatt. Vous avez cinq minutes.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Je tiens à remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Je fais partie des quelques personnes, ou je suis peut-être la seule... à avoir travaillé pour le Service des forêts de l'Alberta. J'ai planté des arbres pendant mes études universitaires et j'ai adoré ça. En fait, c'est l'une des meilleures choses que j'ai faites dans ma vie jusqu'à présent. Par conséquent, je m'intéresse beaucoup aux forêts de l'Alberta.

J'aimerais maintenant approfondir certaines questions que nous avons abordées un peu plus tôt. Aujourd'hui, nous jetons les bases de ce qui sera la plus importante étude entreprise par le comité. J'aimerais que vous nous parliez un peu de ce qui se passait en 2008 et des développements qui sont survenus depuis. Vous avez indiqué que bon nombre des recommandations du rapport de 2008 avaient été mises en oeuvre.

Pourriez-vous nous dire exactement ce que le gouvernement et l'industrie ont fait qui a donné de bons résultats? Comment sommes-nous passés de la situation de 2008 à la situation actuelle?

M. Glenn Mason: Monsieur le président, il s'agit d'une question très vaste. De combien de temps est-ce que je dispose?

Le président: Vous avez quatre minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Glenn Mason: Qu'est-ce que le gouvernement et l'industrie ont fait qui a bien fonctionné?

Tout d'abord, l'industrie a dû fermer des usines, mettre des gens à pied et réduire ses activités. Ce fut douloureux, mais il fallait le faire, devant l'effondrement des marchés.

Les compagnies forestières qui sont encore là aujourd'hui sont les survivantes. Ce sont celles qui ont tout fait, celles dont le PDG, pendant des années, n'était pas sûr de pouvoir verser des salaires la

semaine suivante ou le trimestre suivant. Il a fallu prendre des décisions très difficiles.

Ce que le secteur a fait qui s'est révélé fructueux... je parle ici de mes prédécesseurs, alors je ne m'en attribue aucunement le mérite. Le secteur s'est mobilisé. L'industrie, le gouvernement, le milieu universitaire, dans une certaine mesure, et les provinces ont uni leurs efforts et ont trouvé des solutions communes.

Lorsque l'industrie s'est adressée au gouvernement, elle s'est exprimée d'une seule voix. Je tiens à dire que l'APFC a joué un rôle très important en réunissant tout le secteur forestier, mais évidemment, il y a d'autres parties prenantes.

Le gouvernement du Canada a établi un partenariat avec l'industrie. J'ai parlé tout à l'heure de FPInnovations. FPInnovations joue un rôle majeur dans le développement de nouvelles idées, de nouveaux produits, de nouvelles techniques et de nouveaux procédés. C'est donc une grande réussite à laquelle le gouvernement du Canada et l'industrie ont contribué.

L'industrie et le gouvernement ont vu les choses dans leur ensemble et ont réalisé qu'il fallait collaborer. J'ai parlé de ces trois grands secteurs. Il fallait déterminer les principales mesures à prendre et ensuite passer à l'action.

Le gouvernement du Canada a appuyé l'industrie de façon intelligente. J'aimerais vous dire que nous avons un grand plan stratégique et que nous savions exactement ce que nous faisons, mais ce serait faux. Je peux toutefois vous dire que nous avons pris une série de bonnes décisions où chaque décision individuelle était la bonne, qu'elle s'inscrivait ou non dans un plan directeur à l'époque. Toutefois, les décisions ont été prises...

Mme Joan Crockatt: Pourriez-vous nous donner des exemples?

M. Glenn Mason: Il y a notamment la création de FPInnovations et la décision de mettre sur pied le Programme d'écologisation des pâtes et papiers dans lequel le gouvernement a investi 1 milliard de dollars. Chaque dollar investi a permis à ces usines canadiennes d'être plus solides et plus concurrentielles face aux entreprises américaines et étrangères. Nous avons investi dans la promotion des exportations, de sorte que les ventes de bois d'oeuvre en Chine ont connu une augmentation sans précédent de 1 400 % au cours de cette période. De plus, nous avons investi dans les partenariats dont Bob a parlé plus tôt concernant les codes du bâtiment.

Nous repoussons les limites de ce que nous pouvons faire avec le bois de façon sécuritaire dans le marché immobilier au Canada. On en fait autant aux États-Unis. C'est important puisque le marché américain est beaucoup plus grand. Plus nous amenons les Américains à faire de même, plus nous en profiterons.

Cela dit, nous avons aussi réorienté nos activités scientifiques. Nous avons créé le Centre canadien sur la fibre de bois. Nous y avons affecté 50 ou 60 scientifiques qui recevaient des directives de l'industrie, qui ne faisaient pas partie du SCF et qui accomplissaient du travail qui compte pour l'industrie. Le Centre canadien sur la fibre de bois est affilié à FPInnovations. Même si, en principe, ils sont mes employés, ils reçoivent leurs consignes opérationnelles de FPInnovations et de l'industrie.

Nous avons aussi fait en sorte que si un problème phytosanitaire se pose, par exemple, s'il y a un problème commercial lié à la santé et à l'innocuité de nos produits, des scientifiques sont prêts à intervenir. Que ce soit la récente ouverture du marché du frêne aux produits canadiens et l'accès au marché indien des exportations canadiennes, nous sommes en mesure de réorienter l'organisation et de miser sur notre expertise scientifique pour appuyer la croissance internationale du secteur.

•(1635)

Le président: Merci, monsieur Masson.

Merci, madame Crockatt.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Duncan, suivie de Mme Perkins et de M. Caron.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Je suis heureuse qu'on ait pu se parler avant le début de la réunion. C'est toujours un plaisir de rencontrer d'autres Albertains. Nous sommes des Albertains de souche.

Je m'intéresse au milliard de dollars qui a été investi — essentiellement dans le secteur des pâtes et papiers —, mais je remarque que l'une des recommandations du dernier rapport voulait que le gouvernement fédéral accorde un plus grand soutien à l'initiative écoÉNERGIE et au secteur de l'énergie renouvelable. Vous en avez parlé. Vous avez parlé des granules de bois. Je constate qu'il y a près de 60 usines de fabrication de granules de bois partout au pays.

J'ai une question pour vous. Nous avons récemment entendu que le gouvernement n'avait pas suffisamment consacré d'argent au programme écoÉNERGIE et aux initiatives en matière d'énergie renouvelable. Qu'en est-il de l'engagement de Ressources naturelles Canada visant à appuyer la diversification des produits et non pas seulement les exportations de bois ou de bois d'oeuvre? Quelle proportion accordez-vous au secteur de l'énergie renouvelable?

M. Glenn Mason: En ce qui a trait aux nouveaux produits, RNCan investit entre 20 et 25 millions de dollars chaque année dans FPInnovations. Il s'agit de notre plus grand investissement dans le développement de nouveaux produits. Je dirais que notre secteur consacre des sommes importantes au développement des nouveaux produits.

Vous avez parlé précisément du programme écoÉNERGIE, alors permettez-moi de consulter mes notes. Il s'agit d'un programme dirigé par un autre secteur de RNCan. Il a été lancé en 2007 dans le but de favoriser la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Le programme a été prolongé et devrait prendre fin le 31 mars 2021.

En date du 31 mars 2011, 104 projets étaient admissibles à du financement dans le cadre du programme écoÉNERGIE, ce qui représentait des investissements de l'ordre de 1,4 milliard de dollars sur 14 ans et près de 4 500 mégawatts de capacité d'énergie renouvelable. La majorité des projets visés par les accords de contribution en vertu de ce programme sont des projets éoliens.

Mme Linda Duncan: Très bien, mais je voudrais en savoir davantage sur le bois.

M. Glenn Mason: Pour ce qui est du bois, si je peux vous donner plus de précision au sujet du Programme d'écologisation des pâtes et papiers...

Mme Linda Duncan: Je sais déjà tout ça et je veux que vous me parliez du bois.

M. Glenn Mason: Grâce aux investissements dans le PEPP, on a créé suffisamment d'électricité renouvelable pour alimenter de façon continue 140 000 foyers et produire assez d'énergie thermique pour chauffer 135 000 foyers.

Au sujet du bois, notre investissement dans FPInnovations a mené à des percées mondiales. De plus, notre investissement dans le programme ITIF a permis au Canada de créer de nouveaux produits et de nouveaux procédés. Vous avez probablement entendu parler de la cellulose nanocristalline, qui est l'une des grandes réussites du programme ITIF. C'est un nanoproduit qui est plus fort que l'acier et qui présente toutes sortes de propriétés incroyables. Il a été inventé à McGill dans les années 1960...

Mme Linda Duncan: Vous ne parlez toujours pas d'énergie?

M. Glenn Mason: Vous vouliez en savoir davantage sur les nouveaux produits.

Mme Linda Duncan: Non. Ma question était très précise. J'aimerais connaître le pourcentage des ressources affectées à la diversification du secteur qui ont été investies dans le volet de l'énergie renouvelable.

Vous n'êtes pas obligé de me donner tous les détails tout de suite. Vous pourriez peut-être nous faire parvenir une ventilation des innovations en foresterie et des sommes qui y ont été consacrées. Il serait très utile de voir quels secteurs sont appuyés. Tout ce que je veux savoir, en fait, c'est si on accorde suffisamment d'attention à l'initiative écoÉNERGIE par rapport aux pâtes et papiers et à l'exportation de billes de bois, etc. Par conséquent, si vous avez une ventilation des innovations en foresterie, cela nous serait très utile.

Parmi les autres recommandations du dernier rapport, on recommandait notamment au gouvernement fédéral d'explorer la stratégie des Finlandais en matière de biocarburants. J'aimerais savoir si le gouvernement a donné suite à cette recommandation et, le cas échéant, s'il y a des renseignements que vous pourriez nous fournir sur ce que vous avez appris, et enfin, sur ce que vous communiquez au secteur.

•(1640)

M. Glenn Mason: Monsieur le président, je croyais que le rapport faisait davantage référence à l'idée de grappes plutôt qu'aux biocarburants, mais je serais heureux de transmettre cette information au comité.

Mme Linda Duncan: Bien sûr. Excellent.

Ma dernière question porte sur la forêt boréale. À ma connaissance, 24 % de la forêt boréale mondiale se trouve au Canada et, par conséquent, il nous revient de la protéger pour toutes sortes de raisons, notamment pour son exploitation, mais aussi pour la conservation des habitats.

Quel type d'activités menez-vous exactement à Ressources naturelles Canada dans cette optique, compte tenu du fait que ce sont les territoires du Nord et le nord des provinces qui abritent une grande partie de la forêt boréale?

M. Glenn Mason: Merci pour votre question.

La forêt boréale est très importante pour le Canada. Le Canada compte 223 millions d'hectares de forêt boréale, ce qui, comme vous l'avez dit, représente 24 % des forêts boréales de la planète. C'est donc une grande part de nos forêts. Par conséquent, la plupart de nos activités scientifiques — je ne pourrais pas vous donner un nombre précis — sont axées sur la forêt boréale.

Récemment, c'est-à-dire au cours des 18 derniers mois, nous avons publié ce que nous appelons la « Synthèse sur la forêt boréale », qui est un recueil de 12 ou 13 publications. Il s'agit d'une synthèse de toutes les données que nous avons recueillies sur divers aspects de la forêt boréale.

La plupart de nos activités scientifiques entourant les feux de forêt portent également sur la forêt boréale. Nous effectuons beaucoup de recherches sur la forêt boréale.

Le président: Merci, madame Duncan.

Je cède maintenant la parole à Mme Perkins. Si je ne me trompe pas, c'est la première fois que vous posez des questions en comité, en tant que députée.

Mme Pat Perkins: Je crois que vous avez raison.

Le président: C'est un plaisir de vous accueillir. Vous serez suivie de M. Caron, puis de M. Trost.

Vous disposez de cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Mme Pat Perkins: Ma première question peut paraître un peu étrange, mais c'est quelque chose que j'ai vu dans vos diapositives et que je ne connais pas du tout.

Lorsqu'il est question des subventions aux États-Unis, on retrouve le terme « liqueur noire ». De quoi s'agit-il exactement? J'ai besoin qu'on me renseigne à ce sujet.

M. Glenn Mason: Merci pour votre question.

Il s'agit d'un terme intéressant, et lorsque je suis arrivé dans le secteur forestier, j'ai dû poser la même question.

La liqueur noire ou liqueur résiduaire est un résidu produit par le procédé kraft. Dans ce procédé chimique qui produit la pâte, il y a une sorte de bouillon qui s'échappe, qu'on appelle liqueur noire. Elle est en grande partie composée de cellulose et de lignine et, selon les produits chimiques utilisés, on pourrait retrouver d'autres éléments, comme du soufre. Par le passé, on le brûlait comme combustible, mais aujourd'hui, nous savons que nous pouvons accroître sa valeur, par exemple, en extrayant la lignine.

Aux États-Unis, le gouvernement avait mis en place une subvention pour les biocarburants. D'après ce que j'ai compris, les gens mélangeaient la liqueur résiduaire au carburant diesel et pouvaient bénéficier d'une subvention. Évidemment, il s'agissait d'un cas d'abus fiscal, mais cela fonctionnait et a rapporté 25 milliards de dollars à l'industrie américaine.

Mme Pat Perkins: D'accord.

J'ai quelques autres questions.

On a parlé des matériaux de construction. Je viens du secteur municipal, alors c'est un sujet qui m'intéresse. Vous avez parlé des cotes de sécurité-incendie et des produits laminés, entre autres.

Lorsqu'on parle du code du bâtiment, je comprends que sur le plan de la structure et de la cote de sécurité-incendie, cela peut convenir, mais lorsqu'il s'agit de produits laminés, dans quelle mesure cela peut-il être toxique? Les émanations peuvent-elles être nocives, tout autant que la fumée? Avez-vous entrepris de mieux comprendre les conséquences des produits laminés?

● (1645)

M. Robert Jones: Effectivement, nous avons mené beaucoup de recherches pour veiller à ce que toutes les résines utilisées dans ces produits s'inscrivent dans les limites établies par Santé Canada ou tout autre organisme de réglementation. Toutes les composantes ont été approuvées. Que ce soit le type de résine, les matériaux ou les colles utilisés, toutes les composantes sont non toxiques.

Mme Pat Perkins: D'accord.

Nous avons parlé du dendroctone du pin, de l'agrite du frêne et de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il semble que tous ces insectes viennent de l'étranger. Ces dernières années, on a beaucoup parlé des palettes de bois et des matériaux d'emballage en bois qui servent à transporter les produits importés. Ces matières peuvent parfois être infestées d'insectes qui vont ensuite ravager nos forêts. Cela entraîne des conséquences énormes.

Qui intervient dans ce dossier? Qui décide si oui ou non nous voulons ces palettes de bois et comment pouvons-nous protéger nos forêts? Des discussions sont-elles en cours? Si oui, qui sont les parties prenantes?

M. Glenn Mason: Merci pour cette question. C'est une excellente question.

En fait, récemment, un de mes scientifiques, Eric Allen, parlait de cela. Il est un expert de réputation mondiale, et je crois qu'il dirige le comité international.

Comme vous pouvez l'imaginer, il existe un comité international qui fixe les normes pour des choses de ce genre. Des scientifiques du SCF travaillent en très étroite collaboration avec les gens de l'ACIA pour établir ces règles. Maintenant, il existe une norme pour les palettes en bois et, essentiellement, elles doivent être traitées à la chaleur, procédé qui tue les insectes. C'était intéressant. Il a dit que si nous avions établi cette norme il y a 20 ans, nous n'aurions probablement pas d'agrites du frêne au pays.

Quant à ce dont parlent les scientifiques, il est davantage question d'identifier les vecteurs, la manière dont ces insectes sont transmis et ensuite d'établir une réglementation à cet égard, que de cibler un insecte précis.

Mme Pat Perkins: Je veux simplement en venir au fait qu'il est extrêmement important de protéger nos forêts. C'est une tâche à laquelle vous consacrez beaucoup d'énergie, évidemment.

M. Glenn Mason: Absolument, et nous travaillons en étroite collaboration avec les Américains et, de plus en plus, avec les Mexicains, pour envisager des façons de créer en quelque sorte une forteresse Amérique. Prenez Seattle et Vancouver, par exemple. La spongieuse rose est un vilain petit insecte qui veut venir d'Asie. Si Vancouver appliquait aux navires des restrictions qui coûtaient très cher, mais que Seattle ne le faisait pas, les navires iraient tout simplement à Seattle. Les insectes se propageraient donc à Seattle et, ensuite, ils se dirigeraient vers le Nord. Il est très important de former en quelque sorte un front commun à l'échelle du continent.

Mme Pat Perkins: La sécurité à la frontière...

M. Glenn Mason: Absolument.

Mme Pat Perkins: Parfait, et ma dernière...

Le président: Merci, madame Perkins. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Caron, ensuite à M. Trost.

Allez-y, s'il vous plaît, pour un maximum de cinq minutes.

[Français]

M. Guy Caron: Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Mason, je vous remercie de votre présentation. J'espère que nous aurons la chance de vous revoir, peut-être pour l'étude par le comité, afin de parler plus particulièrement des recommandations qui étaient contenues dans le rapport de 2008.

J'aimerais vous poser quelques questions sur ce rapport, mais la première porte sur votre présentation. À la page 16, il est question des défis auxquels fait face l'industrie. Vous avez mentionné la question de la qualité de la fibre, en particulier pour l'Est du pays. Cela m'a surpris, parce que je me souviens qu'au pire moment de la crise, l'industrie se consolait en parlant de la grande qualité de la fibre par rapport à celle de nos concurrents, particulièrement ceux d'Amérique centrale.

Quels sont les défis relatifs à la qualité de la fibre aujourd'hui?

[Traduction]

M. Glenn Mason: L'Est du Canada est confronté à un certain nombre de défis. Pour commencer, il faut longtemps pour faire pousser un arbre. À Chibougamau, il peut falloir de 150 à 200 ans. Les gens sont confrontés à un défi de production différent relativement à ce qu'on peut tirer des arbres et, de plus, il faut beaucoup plus longtemps pour les faire repousser.

Ensuite, il y a aussi le défi que représente la tordeuse des bourgeons de l'épinette et ce qu'elle fait aux forêts du Québec et possiblement au Nouveau-Brunswick. Aussi, depuis les années 1990, beaucoup du bois qui était facile à couper a été coupé, ce qui fait que le bois se trouve de plus en plus loin des scieries. On voit ce problème autour du Lac-Saint-Jean et dans d'autres endroits là-bas.

L'autre chose, c'est que la fibre est très différente de celle... Vous avez parlé des Brésiliens. Le défi sur ce plan, c'est que, au Brésil, on peut faire pousser un eucalyptus génétiquement modifié qui est prêt à être réduit en pâte en sept ou huit ans seulement. Il est presque impossible de faire concurrence avec cela sur le plan économique.

• (1650)

[Français]

M. Guy Caron: Voilà qui clarifie un peu les choses. Ce n'est donc pas la qualité de la fibre qui est en cause. Notre fibre pourrait être de plus grande qualité, mais le fait est qu'elle prend beaucoup plus de temps à se former que celle de nos concurrents de l'Asie, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, particulièrement. Cela fait en sorte que nous ne pouvons plus être concurrentiels,

particulièrement en ce qui a trait à des industries comme les pâtes et papier et le papier journal.

[Traduction]

M. Glenn Mason: Cela veut dire que c'est un très gros problème.

[Français]

M. Guy Caron: Laissez-moi revenir sur la question de la biomasse. Cette industrie pourrait être importante pour des régions comme la mienne. La quatrième recommandation du rapport de 2008 portait sur les impacts d'une utilisation plus intensive de la biomasse sur les écosystèmes forestiers et l'environnement. On recommandait d'analyser la possibilité d'une plus grande exploitation à cette fin dans le cadre d'une étude.

Je sais que dans le Bas-Saint-Laurent, en particulier, soit la région que je représente, on va de plus en plus dans cette direction. Un nombre croissant d'églises, de centres communautaires et d'écoles se convertissent à la biomasse. C'est le cas également d'un bon nombre d'érablières. On demande toujours, en matière d'exploitation et au point de vue environnemental, quels sont les dangers et les risques associés au fait de prendre cette direction.

Avez-vous eu l'occasion d'étudier cette question? Le cas échéant, quelles ont été les conclusions sommaires?

[Traduction]

M. Glenn Mason: Merci pour cette question.

Monsieur le président, si je comprends bien la question, on cherche à savoir si l'utilisation accrue de la biomasse menace la durabilité environnementale de la forêt. Est-ce bien cela?

[Français]

M. Guy Caron: Oui, la quatrième recommandation portait sur une étude traitant de cette question précise.

[Traduction]

M. Glenn Mason: Je peux dire que nous nous penchons beaucoup sur cette question, parce que, en plus des préoccupations qui nous concernent directement, il s'agit d'une grande préoccupation sur le plan des échanges. Par exemple, des gens produisent des granulés pour les vendre à l'Union européenne, mais l'Union européenne exige que ces granulés proviennent de régions où ils sont issus de sources durables. Or, il existe tout un éventail de pratiques. Si vous allez en Scandinavie, les gens vont jusqu'à arracher les troncs d'arbres du sol. Ils utilisent 100 % de la biomasse. Nous faisons exactement le contraire. En fait, selon nos scientifiques, nous pourrions utiliser beaucoup plus de biomasse que nous le faisons. Nous avons un certain nombre de projets scientifiques en cours d'un bout à l'autre du pays — certains des experts du Centre de foresterie des Laurentides, à Québec, collaborent avec des gens de l'Université Laval, et nous avons d'autres projets en cours à Petawawa — pour faire des études à long terme pour déterminer quelle quantité de biomasse peut encore être extraite. Quelles autres parties de l'arbre peut-on retirer de la forêt, tout en laissant une base nutritive raisonnable ou suffisante pour régénérer la forêt? On ne trouve pas rapidement une réponse à cette question parce que, évidemment, il faut se pencher sur la régénération. Toutefois, ce qui est certain, c'est que nos scientifiques montrent que nous pouvons extraire beaucoup plus de biomasse que nous avons fait jusqu'à présent.

[Français]

Le président: Je vous remercie, monsieur Caron.

[Traduction]

La parole est à vous, monsieur Trost. Ensuite, nous poursuivrons nos travaux à huis clos pour discuter de l'avenir de l'étude.

Allez-y, monsieur Trost, pour cinq minutes, au plus.

M. Brad Trost: Je vais commencer par poser une question plus générale que vous en avez peut-être l'habitude, mais j'ai bien l'impression que ma question porte sur ce que vous faites dans le cadre de votre travail, peut-être pas tout à fait aussi directement, mais tout de même régulièrement.

Puisque nous commençons une étude sur la foresterie, tout comme nous l'avons fait en 2008, j'aimerais savoir ceci. Si vous étiez dans notre position au comité, quelles questions poseriez-vous aux intervenants qui viendront comparaître, notamment les régions, l'industrie, d'autres organismes, des syndicats et des leaders autochtones? Dans une certaine mesure, je soupçonne que c'est, en partie, ce que vous faites déjà dans votre ministère: vous travaillez continuellement avec ces gens et vous leur posez des questions. Nous ne sommes pas des professionnels des sciences forestières ici au comité. Certains d'entre nous n'ont presque aucune expérience, tandis que d'autres ont une expérience minimale.

Quelles questions... dans quelle direction devrions-nous commencer par aller en vue de préparer notre rapport? D'après votre expérience, qu'est-ce que vous nous recommanderiez de faire?

•(1655)

M. Glenn Mason: Monsieur le président, il s'agit effectivement d'une très bonne question, et j'aurais aimé avoir plus de temps pour y réfléchir avant de répondre. Je serais heureux de vous envoyer une réponse écrite ultérieurement. La première réponse qui me vient à l'esprit, c'est que je commencerais par leur demander quels sont les trois plus gros défis auxquels ils sont confrontés dans le contexte de la foresterie. Ensuite, je leur demanderais quels sont, d'après eux, les rôles respectifs du gouvernement, du secteur privé et du secteur social, c'est-à-dire des collectivités.

M. Brad Trost: J'aimerais revenir à votre premier point. Puisque vous avez soulevé la question, quels sont les plus gros défis à relever? Je vois que vous en avez mis trois dans le domaine de la transformation dans votre PowerPoint. Pourquoi avez-vous choisi ces défis en particulier comme étant les plus gros pour l'industrie?

M. Glenn Mason: En fait, je prends part à une conversation à l'échelle du pays avec des PDG du secteur. Je leur pose justement ces questions — raison pour laquelle je crois que ce sont de bonnes questions à poser — et j'essaie d'évaluer quelles sont, à leur avis, les inquiétudes d'ordre stratégique à long terme. Évidemment, vous avez mentionné un certain nombre d'autres intervenants, avec lesquels je ne parle pas nécessairement. J'ai mis l'accent sur l'industrie.

La première question que tout le monde va poser sera, est-ce qu'il y aura une forêt dans 100 ans? Aurons-nous de la fibre? Aurons-nous les éléments de base pour notre industrie? Peu importe que vous soyez de la droite ou de la gauche, voilà la question la plus importante.

Bien sûr, cela n'est pas nécessairement un domaine dont le gouvernement est le principal responsable. Nous ne sommes pas

responsables de l'approvisionnement en arbres. Nous ne sommes pas responsables de la fibre. Ces éléments sont de compétence provinciale. Nous faisons des recherches stratégiques et scientifiques pour les appuyer. Toutefois, de nombreuses personnes font de la modélisation à long terme et les gens ont beaucoup d'inquiétudes concernant l'avenir. Vous n'allez pas investir dans le secteur si vous ne pensez pas qu'il a un avenir.

D'un autre côté, si vous vivez dans une petite collectivité rurale, vous voulez qu'il y ait une forêt. Vous voyez la nécessité d'avoir une industrie basée sur cette ressource. Dans ce contexte, à mon avis, les gens ont un certain nombre d'autres inquiétudes. Est-ce qu'il y aura de la fibre, et ensuite, aurons-nous le droit de l'utiliser? Voilà pourquoi tous les segments de la société devraient se réunir pour parler de ce qu'ils veulent faire avec la forêt. Nous utilisons la forêt depuis plus de 100 ans, et nous l'avons fait de manière durable. Grâce à nos découvertes scientifiques, nous sommes constamment en train d'améliorer nos pratiques forestières.

Nous croyons qu'il y aura une forêt, mais qu'elle sera une forêt différente. Il serait bon de savoir, dans la mesure du possible, à quoi ressemblera cette forêt.

Ensuite, il y a la question de savoir quels seront les marchés et quels seront les produits que nous pourrions offrir. À notre avis, la transformation et l'innovation joueront des rôles de plus en plus importants à ce chapitre. Je soupçonne qu'il y aura toujours des entreprises au Canada qui compteront parmi les meilleures productrices de deux par quatre au monde. Or, cela constitue seulement la base; ce n'est pas le plus haut sommet que nous pourrions atteindre. Nous pouvons faire beaucoup plus de choses avec le bois. Comme j'en ai parlé dans mon exposé, il existe toutes sortes de substances biochimiques. Tout ce qu'on peut produire à partir du pétrole peut être produit à partir d'un arbre, même si cela ne veut pas dire que cela serait avantageux sur le plan économique — nous devons nous pencher sur ces questions. Cependant, il existe de nouveaux produits renouvelables qui peuvent être produits à partir des arbres, mais que nous ne produisons pas en ce moment. Nous pourrions créer des produits en bois d'ingénierie qui sont plus forts et de meilleure qualité que s'ils avaient simplement été faits en bois. Nous pourrions donc bâtir des structures plus hautes et de meilleure qualité.

Voilà comment je répondrais à cette question.

•(1700)

Le président: Monsieur Trost, votre temps est écoulé.

Je remercie nos témoins d'aujourd'hui de leur excellent exposé et d'avoir répondu aux questions des membres. Je remercie Glenn Mason, le sous-ministre adjoint au Service canadien des forêts, et Robert Jones, le directeur de la Division de l'industrie et du commerce de la Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie.

Merci à vous quatre d'avoir été ici aujourd'hui.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de nous préparer à siéger à huis clos, pour discuter de la direction que nous voulons prendre pour cette étude.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>